

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) DES 24 et 25 MARS 2022 à DIJON

Après une 1^{ère} réunion en présentiel au Gîte d'Aubusson en octobre 2021, la commission fédérale PSH de la FFCT a choisi DIJON pour sa 2^e réunion de la mandature en présentiel. Aussi, c'est le comité départemental FFCT de Côte-d'Or qui s'est chargé de réserver salle de réunion et hébergements pour la nuit du 24 mars 2022 pour les membres de la commission nationale dont aucun ne réside dans la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est dans les locaux du CREPS Dijon Bourgogne que se sont rassemblés les participants à partir du jeudi **24 mars début d'après-midi jusqu'au vendredi 25 mars après le repas de midi** pris en commun.

La rencontre prévoyait une 1^{ère} réunion le 24 mars de 16h à 20h et une 2^e le lendemain de 8h30 à 12h30 avec pour **ordre du jour** général les points suivants :

- 1- Présentation des participants : + de la commission fédérale PSH
+ des invités du Codep 21
- 2- Echanges sur les actions menées et les projets
+ par les invités du Codep 21
+ par la cion PSH
 - actions depuis 2021
 - Paris 2024
 - la Semaine Fédérale de Loudéac : contacts avec la FFH et appel de pilotes de tandem
 - communication : + revue accessible aux non-voyants + articles dans le Cyclo-Mag + site internet +
- 3- Retour des Coreg, Codep et clubs sur les projets Accueil PSH et attentes par chaque référent
- 4- Préparation d'une journée-information « Pilotage d'un tandem » avec diaporama et invitations
- 5- Questions diverses
- 6- Présentation du label Handi-Valide ou « Valides-Handicapés » par le CDOS 21

Les participants :

- pour la cion PSH :

- * François BEAUDOUIN, élu fédéral, président de la cion
 - * Robert HERELIER, Codep 07 et président club cyclo d'Annonay
 - * Jean-Marie SCHNEIDER, La Seyne-sur-Mer
 - * Eric DELTOUR, MI dans le Nord
 - * Christophe DEROUET, non-voyant et membre du club STAARP du Codep 75
- Excusés *Ghislaine CHARTON, élue fédérale
* Lionel BARBOTIN

- pour le Codep 21 :

- * Jean-Paul MARTINET, président Codep 21
- * Michel REGNAULT, membre Codep président cion PSH du Codep 21
- * Rachel PERRIN, mal-voyante, présidente du club Tandem Club Dijonnais (double affiliation FFCT (2016) et FFHandisport (1983), vice-présidente du cté départemental Handisport
- * Jacques ROUGET, vice-président du Codep 21

Le président François BEAUDOUIN ouvre la réunion en rappelant la mémoire de Gilbert FORZANI, membre de la commission et référent pour la région BFC, décédé récemment.

1- Présentation des participants

Un tour de table très complet a permis à chacun de se présenter et préciser ses sensibilités et actions en faveur des personnes en situation de handicap, en revenant sur l'origine de ses motivations, tant personnelles que professionnelles.

2- Echanges sur les actions menées et les projets

Les participants sont largement revenus sur le **compte-rendu de la 1^{ère} réunion de la cion PSH**, en insistant sur certains points vus en 2021, à savoir :

- les différentes **formes de handicap** : physique, mental (troubles psychiques-UNAFAM et psycyclette), autisme (handicap cognitif)

- les **mots justes à utiliser** pour parler du handicap : Personne Handicapée, Personne en Situation de Handicap, AVEC son handicap et non pas malgré, parasport de préférence à handisport ou sports adaptés , para-athlète, jeux paralympiques, champion

- la définition du **handicap selon l'OMS et selon la loi de 2005 en France**

« Constitue un handicap...toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération ...d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidantes »

- les orientations nationales en matière de « Sport et Handicap » rappelées en 10.2021 par la ministre des sports Mme Maracineanu : faire en sorte qu'à travers nos structures, « chacun devienne citoyen libre, épanoui, éclairé », d'où la nécessité d'inclusion des PSH à partir du sport et de l'activité physique en tant qu'outil d'éducation et d'apprentissage de la tolérance et école de la citoyenneté et des règles de vie commune.

- les missions que se propose de remplir la commission PSH compte tenu des constats et orientations vues ci-dessus : être proche des clubs pour les aider à créer un environnement favorable à une pratique du cyclotourisme ENSEMBLE personnes valides et en situation de handicap sans stigmatisation ni discrimination, et permettre à chacun d'accéder à tous les supports de communication de la FFCT.

La réunion de 2021 avait jeté les bases et le cadre de l'organisation d'une journée de formation sur le thème « Piloter un tandem ». La présente réunion a voulu préciser un maximum de détails pour mener à bien une telle journée de formation.

A/ La journée de formation « Piloter un tandem »:

La toute 1^{ère} est programmée à Lyon le samedi 23 avril 2022 au siège du Coreg, Maison des sports 68 rue Tony Garnier.

Les horaires : 8h30 accueil-café

9h00 à 12h00 en salle, présentation de la journée, des participants, prise en main du matériel, et constitution des binômes de l'après-midi

12h00 repas

14h-16h conduite de tandems en extérieur

16h débriefing puis verre de l'amitié

Les participants : journée ouverte à tous, pilotes et passagers, avec limitation à 20 maximum et avec une dizaine de tandems (chiffre à déterminer préalablement)

Titre de la journée : donner un titre, exemple « le tandem pour les nuls », « Osons »...

La présentation du matin : présentation - de la cion PSH organisatrice

- des participants
- de la journée
- de la philosophie : utilisation des bons mots pour parler du

handicap et reprendre les définitions

- les champs d'action : répondre aux attentes suite au questionnaire préalable et au questionnaire adressé aux clubs en 2021. Une difficulté du fait que toutes les personnes handicapées ne sont pas non-voyantes et du fait de la méconnaissance du handicap des personnes présentes.

Le Pilote : il doit être un cycliste « confirmé » et expérimenté

- il doit avoir les bonnes attitudes et utiliser les bons mots
- il doit sécuriser et rouler en sécurité
- il doit être capable d'anticiper et de prévenir (bosse, dos d'âne, obstacle, côte...)
- il doit s'adapter en permanence à la personne ; quels sont ses besoins

(malvoyante, sourde, avec difficultés psychiques,...)

- il doit savoir se mettre à la place de son passager
- il doit communiquer au maximum avec son passager
- il se doit de faire passer de l'éventuelle contrainte au plaisir
- il doit se comporter en permanence avec responsabilité et sans culpabiliser.

En début de séance sur le tandem, ne pas prendre de risque et rester en milieu sécurisé, en apprenant à démarrer (pied à terre ou pas, passager assis ou pas ?), à se synchroniser, en prenant en compte les différences (vélo, passager).

A prévoir également : le tarif (15 euros tout compris semble correct) et le financement.

Formation, handicap et souhaits de la commission PSH

- 1- la délivrance d'une attestation de participation à une session « Piloter un tandem », signée par le président de la commission PSH pour les pilotes qui ont suivi la journée
- 2- l'inscription du programme de la journée « Piloter un tandem » dans le Référentiel de Formation de la FFCT dans la fiche n°11 : Formation continue, « Accueil et accompagnement des Personnes en situation de Handicap »

B/ Les actions de la commission PSH depuis fin 2021

Plusieurs actions ont été menées par la commission PSH

Paris 2024 :

Toutes les fédérations olympiques et non-olympiques ont été sollicitées. La FFCT a été validée « Terre de Jeux » et elle a créé une commission de travail composée de 8 personnes représentant toutes ses commissions.

Cette commission qui sera active jusqu'en septembre 2024 souhaite fédérer, inciter et encourager des VOP (Volontaires Olympiques et Paralympiques), bénévoles qui pourront être mobilisés jusqu'à 10 heures par jour.

La commission PSH est particulièrement active dans ce groupe de travail en se positionnant par rapport aux Jeux Paralympiques.

La Semaine Fédérale de Loudéac (22) du 31 juillet au 7 août 2022 ;

Une démarche a été faite concernant l'hébergement des personnes en situation de handicap pendant la semaine.

Elle fait appel à pilotes de tandem pour répondre aux personnes handicapées qui restent en manque de pilote.

Elle s'investit pour une journée spécifique regroupant les personnes PSH pendant la semaine.

Le Référent SF de la commission PSH : Lionel Barbotin

Communication fédérale et PSH

Important travail de la commission

- pour rendre la revue Cyclotourisme accessible aux personnes non ou malvoyantes
- pour passer des articles dans le Cyclo Mag
- pour l'accès au site internet

Les conventions de la FFCT avec la Fédération Française Handisport (FFH) et avec la Fédération Française des Sports Adaptés (FFSA) : suivi de la commission qui recommande d'inviter ces associations à nos AG.

Plan Cycl'Handi

3- Retour des Coreg, Codep et clubs sur ses actions et projets d'accueil de Personnes en situation de Handicap, à partir du questionnaire adressé par la commission PSH fin 2021 .

Pour être plus proche des structures, la commission PSH a désigné un de ses membres comme Référent dans chacune des régions.

Les réponses au questionnaire sont jointes à ce compte rendu

Voici quelques retours des Référents :

- Coreg PACA : aucun CD n'a abordé la question de l'accueil PSH
- Coreg Est : rien
- Coreg RAA : François Valuche organise un séjour en Auvergne. Le président est motivé
- Centre, Val de Loire, IDF : projet d'un séjour itinérant
- Val d'Oise : une formation pilote de tandem envisagée.

4- Préparation de la journée de formation-information « Pilotage d'un tandem »

Le sujet a été développé dans la partie 2- de ce compte-rendu (voir ci-dessus).

Reste à finaliser les invitations et le diaporama de présentation du début de journée

5- Questions diverses

Une citation de Jean-François Revel : « On ne peut pas être différent tout seul »

Rien d'autre à signaler

6- Présentation du label Valides Handicapés ou Handi-Valide par le CDOS de Côte-d'Or

La présentation de ce label est faite par Bernard Termelet, président du CDOS de Côte-d'Or, le vice-président Alain Gaudot, également président du comité départemental Handisport n'ayant pu l'accompagner.

Ce label, créé au départ par le CDOS de Gironde, puis repris par le Cros d'Aquitaine a intéressé quelques CDOS au niveau national, dont celui de Côte-d'Or.

A ce jour en Côte-d'Or, 15 associations ont été labellisées et 3 sont en cours, dans l'une et/ou l'autre des catégories suivantes : physique, mental, sourd, non ou malvoyant.

L'obtention du label se fait en 5 temps :

- * auto-évaluation par le club
- * étude de l'auto-évaluation
- * visite par le valideur (locaux, accessibilité, encadrement...)
- * validation du dossier
- * labellisation pour 2 ou 4 ans

Les clubs labellisés sont repérés dans le handiguide.

La recherche du label traduit bien pour l'association sa volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap, de travailler pour l'accessibilité des locaux, en recherchant un encadrement adapté et qualifié. C'est aussi l'occasion pour les communes et collectivités de s'impliquer pour favoriser l'obtention du label par leurs associations locales.

A noter que chaque CDOS peut proposer ce label aux associations qui sont dans son périmètre.

*** *** ***

La réunion s'est clôturée par un « kir royal » offert par le comité départemental de cyclotourisme de Côte-d'Or en la salle de réunion, juste avant de rejoindre le restaurant du Creps et avant que chacun des participants prenne congé à 14h30